

N/REF : 19/03/2025 11H04 C:000012 I:01028

CABINET DEMOUGIN

V/Email reçu le Mercredi 19/03/2025 a 11H04

**32 BIS RUE DE LA MUSE
17000 LA ROCHELLE**

IMMEUBLE : LA ROCHELIERE 3
8/12 RUE DE LA SOLE
17000 LA ROCHELLE

Sainte-Soulle, le 02 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 12 RUE DE LA SOLE 17000 - LA ROCHELIERE DU LAC - MME MAGALIE 0617287230

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE NOUVELLE FUITE DANS LE LOCAL TECHNIQUE DU BAT N/8
AU 2EME ETAGE

Donneur d'ordre : Mme N. SEIXAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 21/03/2025

INTERVENTION A PARTIR DU LOCAL TECHNIQUE DU 2E ETAGE - BATIMENT 8

PRESENCE DE MAGALI (GARDIENNE) SUR SITE

RECHERCHE ET REPERAGE DE LA FUITE

LOCALISATION DE LA FUITE SUR LE RACCORD 3 PIECES PVC PRESSION DN63

RESSERRAGE DU RACCORD 3 PIECES PVC PRESSION DN63

CONTROLE ETANCHEITE PROVISOIRE

REPROGRAMMATION DU REMPLACEMENT DU RACCORD DEFECTUEUX POUR LE 25/03/25

LE 25/03/2025

INTERVENTION A PARTIR DU LOCAL TECHNIQUE DU 2E ETAGE - BATIMENT 8

INTERRUPTION DE L'INTERVENTION PAR M. TURLURE QUI NOUS INFORME QU'IL N'Y
A PLUS DE FUITE DANS LE LOCAL TECHNIQUE DU 2E ETAGE - BATIMENT 8

OBSERVATIONS : AD LCOMPTER Email envoyé le 02/04/25 a 11H25 Mme N. SEIXAS

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	28,38	28,38
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 21/03	2	65,16	130,32
1,00	Forfait déplacement sans inter. le 25/03	3	60,00	60,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	40,15	40,15

TOTAL H.T.	258,85
T.V.A. a 10,00%	25,88
TOTAL T.T.C.En EURO	284,73

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN